

Dossier PA 027 701 16 H 2643 arrêté accordant un permis d'aménager en date du 01.06.16 suite au dépôt du 17.03.16 et ses modificatifs

CERTIFICAT ATTESTANT L'ACHEVEMENT DES EQUIPEMENTS DESSERVANT UN LOT
En application des dispositions de l'article R.431-22 du code de l'urbanisme
Certificat prévu à l'article R.442.18 du Code de l'Urbanisme
CERTIFICAT INDIQUANT LA SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE CONSTRUCTIBLE SUR UN LOT
En application des dispositions de l'article R.431-22
Attestation prévue à l'article R.442-11 du Code de l'Urbanisme

ALTITUDE LOTISSEMENT, Société ayant son siège social Route de Neufchâtel, 509 Contre Allée –
76230 ISNEAUVILLE, n° de SIRET 509 671 012 000 37 représentée par Monsieur Jonathan
MONTAGNIER, responsable technique, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

Le lotisseur atteste sous sa responsabilité, qu'en application des dispositions des articles R.442-13 à R. 442-18 du Code de l'Urbanisme, les équipements desservant le lot ci-après désigné sont achevés.

Lotissement : Le Domaine Des Noés
Arrêté n° PA 027 701 16 H 2643 du 01.06.16 et ses modificatifs

Lot numéro : **B2**

Cadastre : BX n° 78

Superficie du lot : **553 m²** (sous réserve de l'attestation de bornage)

La surface de plancher maximale attribuée sur le lot B2 est de 160 m²

A Isneauville, le 19 septembre 2017



Jonathan MONTAGNIER
Responsable technique